

Observatoire de la formation

Agents pénitentiaires d'escortes judiciaires - 2017

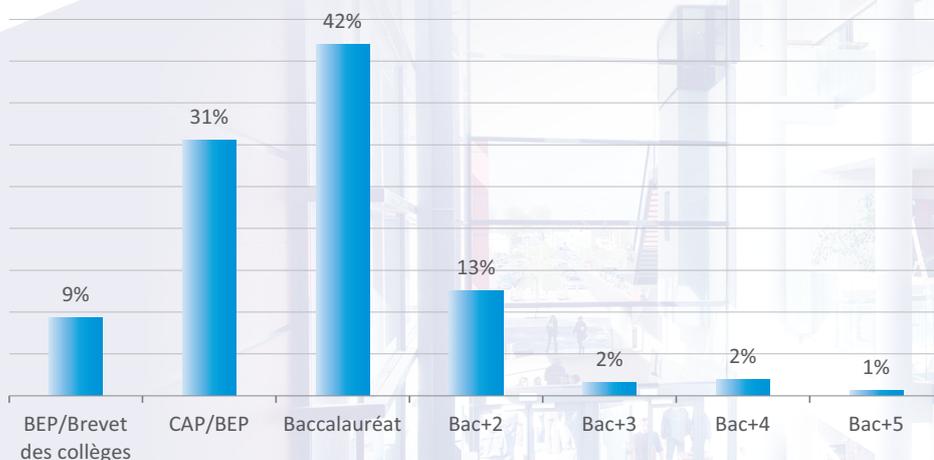
A retenir

- 5 sessions entrées en formation en 2017, dont une comprenant uniquement des élèves de la 192^{ème} promotion de surveillants
- 313 stagiaires au total
- 84% d'hommes et 16% de femmes
- Age moyen : 37 ans
- Diplôme scolaire : 40% des stagiaires se sont arrêtés avant le baccalauréat, 43% sont uniquement titulaires du baccalauréat et 18% sont diplômés de l'enseignement supérieur
- Le premier besoin en formation exprimé est « la manipulation et l'usage d'une arme »
- La première perspective professionnelle des stagiaires est de passer des monitorats tout en restant dans la spécialité des EJ.

Profil sociodémographique

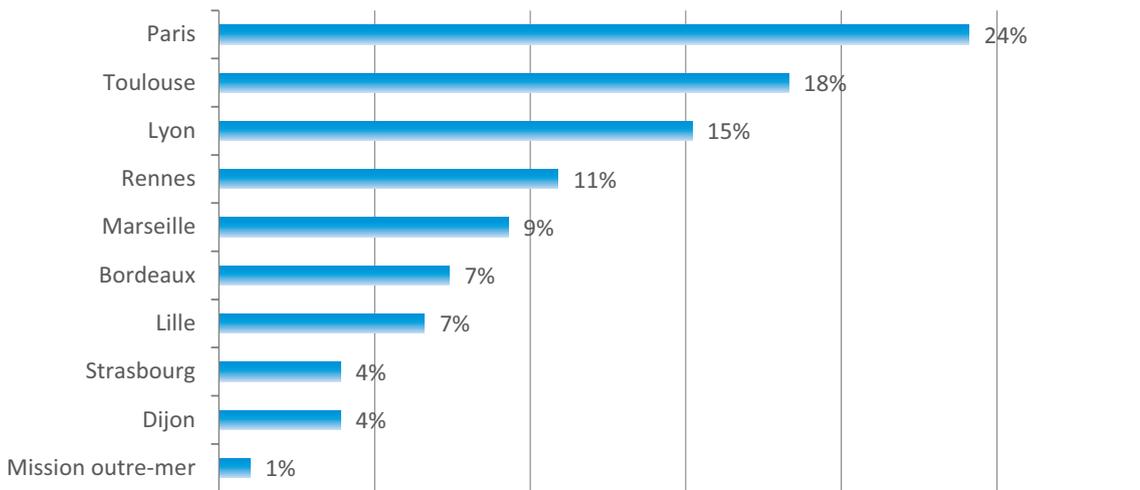
Les 5 sessions 2017 d'agents pénitentiaires d'escortes judiciaires sont composées de 313 agents, dont 16% de femmes. L'âge moyen est de 37 ans et l'échelle des âges s'étend de 20 ans pour le plus jeune à 54 ans pour le plus âgé. 67% des stagiaires vivent en couple et 65% sont parents.

Graphique 1 : Diplôme le plus élevé obtenu – Proportions



Le niveau scolaire des agents d'escortes 2017 est légèrement en deçà de celui habituellement constaté avec 40% des stagiaires qui ont un diplôme inférieur au baccalauréat. 60% sont donc titulaires du baccalauréat, 18% ayant

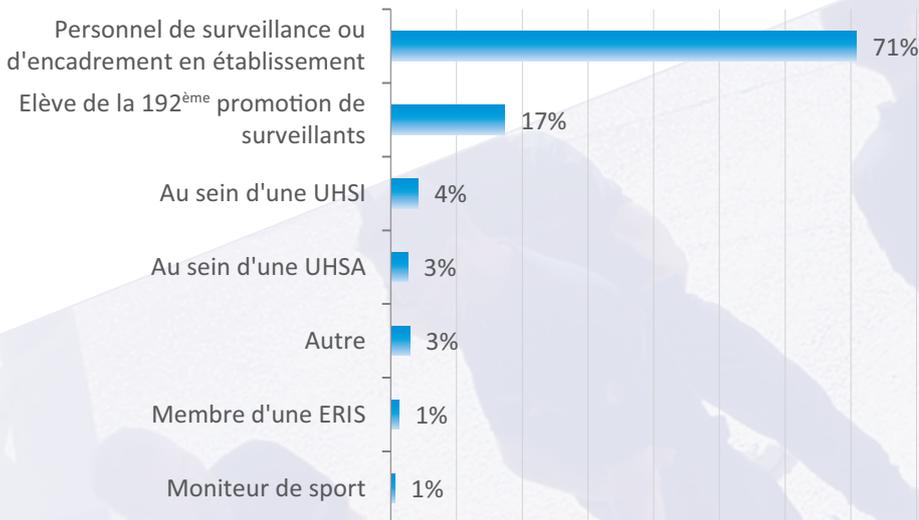
suivi des études supérieures. Le domaine du commerce/économie/gestion est le plus représenté (26%), suivi par l'industrie (14%).

Graphique 2 : DISP d'origine des stagiaires (hors 192^{ème} promotion*) – Proportions

*Ce graphique ne tient pas compte des élèves de 192^{ème} promotion de surveillants pénitentiaires qui ont intégré directement la formation d'EJ à l'issue de leur formation de surveillant.

Paris est la direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) la plus représentée, avec 24% des élèves qui en sont issus. Suivent celles de Toulouse (18%) et Lyon (15%). A l'autre

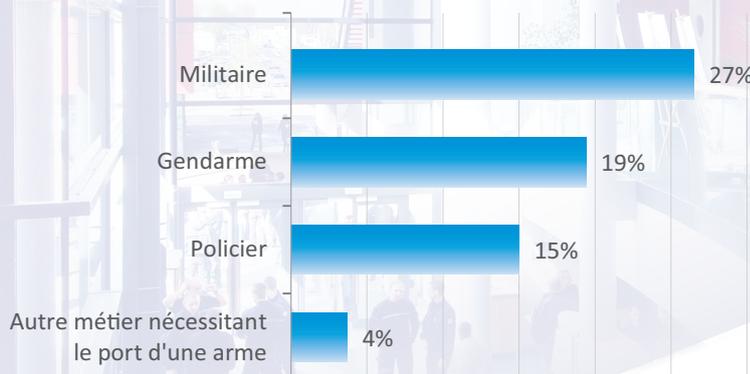
extrême, les stagiaires issus des DISP de Strasbourg (4%), de Dijon (4%) et de la Mission outre-mer (1%) sont peu représentés.

Expériences professionnelles**Graphique 3 : Précédentes fonctions occupées dans l'administration pénitentiaire – Proportions**

La majorité des stagiaires sont des personnels de surveillance ou d'encadrement qui travaillaient auparavant en établissement (71%). La deuxième population est composée des anciens élèves de la 192^{ème} promotion de surveillants (17%), les autres profils étant plus rares. Ainsi ils étaient 4% à travailler au sein d'une UHSI, 3% à travailler au sein d'une UHSA, 1% à être membre d'une ERIS et 1% à être moniteur de sport.

Par ailleurs, les agents qui n'étaient pas élèves surveillants avant de rejoindre les EJ ont servi, en moyenne, dans 2,6 établissements. 46% d'entre eux étaient surveillants, 28% surveillants principaux, 19% surveillants brigadiers, 5% premiers surveillants et 2% majors.

Graphique 4 : Expériences professionnelles dans les métiers de la sécurité publique, avant d'intégrer l'administration pénitentiaire (plusieurs réponses possibles) – Proportions



Une proportion importante des stagiaires a un passé professionnel dans le domaine de la sécurité publique (avant d'intégrer l'administration pénitentiaire). Au total, 57% de la population des EJ a exercé au moins une profession liée à la sécurité publique ou nécessitant le port d'une arme (Si l'on ne considère que les anciens élèves de la 192^{ème} promotion, ils sont 50% à avoir une expérience dans au moins l'un de ces métiers).

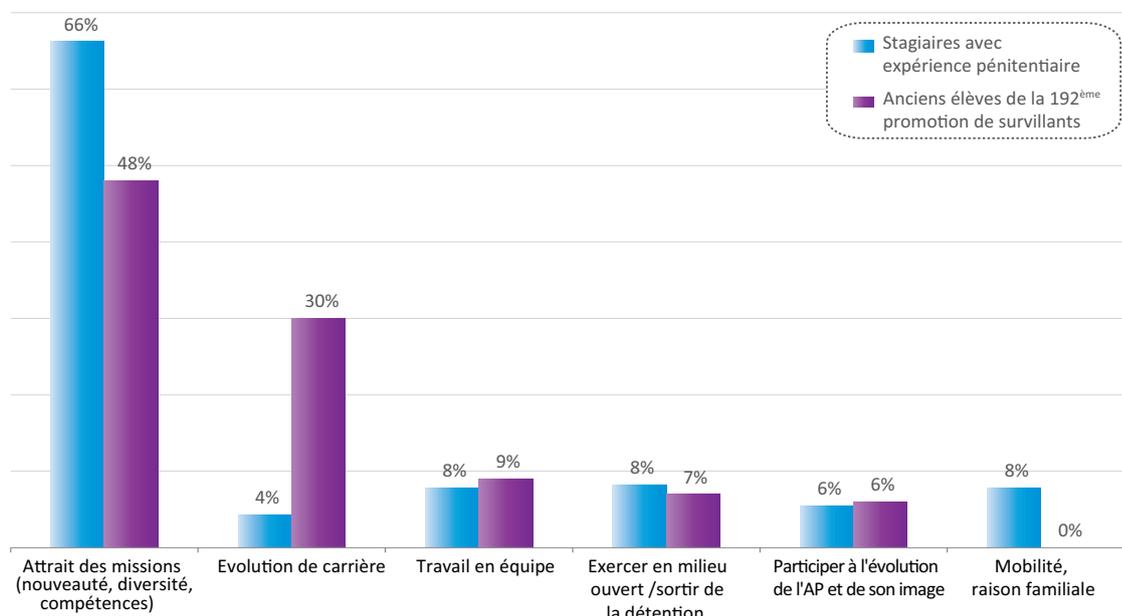
Plus précisément, 27% des stagiaires ont été militaires, 19% ont été gendarmes, 15% ont été policiers, et 4% ont exercé

un autre métier nécessitant le port d'une arme (certains ont cumulé plusieurs de ces expériences professionnelles).

Par ailleurs, parmi les stagiaires qui n'étaient pas élèves de la 192^{ème} promotion, 97% déclarent avoir déjà réalisé des extractions médicales, 60% ont déjà effectué des transferts administratifs, 94% ont déjà utilisé des techniques de menottage et d'entraves (hors périodes de formation) et 20% ont déjà utilisé le bâton de protection télescopique (en dehors des périodes de formation).

Motivations à intégrer la formation et besoins en formation

Graphique 5 : Première motivation à intégrer les escortes judiciaires – Proportions

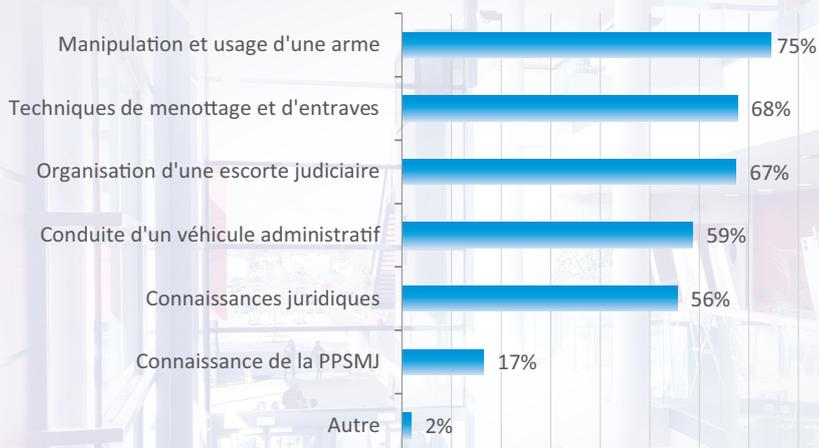


Quelle que soit leur origine professionnelle, les stagiaires déclarent avoir été en premier lieu motivés par la nature même des missions des EJ, bien avant les autres motivations telles que le travail en équipe, le fait d'exercer en milieu ouvert ou encore la mobilité.

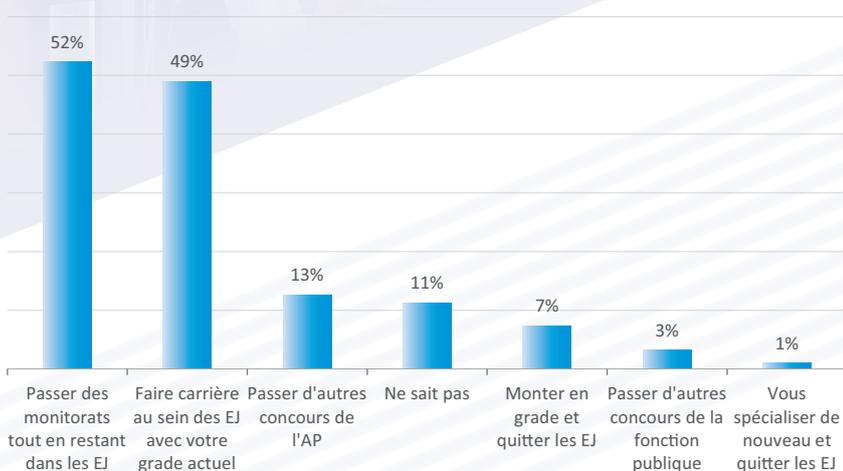
On remarque toutefois une différence importante entre les stagiaires qui travaillaient déjà dans l'administration pénitentiaire et les anciens élèves de la 192^{ème} promotion. Les pre-

mières sont 66% à déclarer avoir été attirés par les missions alors que les seconds ne sont que 48% dans ce cas. A l'inverse, les anciens élèves de la 192^{ème} promotion sont 30% à déclarer avoir été motivés par l'évolution de carrière que représente l'accès aux EJ, contre seulement 4% des autres stagiaires. Ces items restent très généraux et il est difficile d'en tirer des conclusions précises¹.

¹ Ce point sera approfondi lors des prochains questionnaires adressés à des élèves surveillants qui intègrent directement la formation d'EJ.

Graphique 6 : Besoins en formation selon les stagiaires (plusieurs réponses possibles) – Proportions

A l'instar des précédentes promotions, les EJ 2017 expriment avant tout des attentes relatives à la manipulation et l'usage d'une arme. Mais quasiment tous les items proposés aux stagiaires font finalement l'objet d'une attente relativement forte, qu'il s'agisse des techniques de menottage et d'entraves (68%), de l'organisation d'une escorte judiciaire (67%), de la conduite d'un véhicule administratif (59%) ou de connaissances juridiques (56%). Seul le thème de la connaissance de la PPSMJ est peu attendu (17%).

Perspectives professionnelles**Graphique 7 : Perspectives professionnelles à l'entrée en formation (plusieurs réponses possibles) - Proportions**

Les stagiaires envisagent majoritairement de rester au sein des escortes judiciaires. La majorité (52%) exprime le souhait d'évoluer par le biais des monitorats (52%).

Peu d'entre eux envisagent de quitter cette spécialité (ils sont 24% au total). Parmi ces derniers, certains pensent à passer d'autres concours de l'administration pénitentiaire (13%), à monter en grade (7%), à passer d'autres concours de la fonction publique (3%) ou bien à rejoindre une autre spécialisation des personnels de surveillance (1%).

Agents pénitentiaires d'escortes judiciaires - 2017

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

<http://www.enap.justice.fr/eleves/index.php>

Responsable observatoire : laurent.gras@justice.fr

Chargé d'études : nicolas.boutin@justice.fr

JANVIER 2018

OBSERVATOIRE
DE LA FORMATION

Directeur de la publication : Sophie BLEUET - Rédacteur en chef : Paul MBANZOULOU

Rédaction : Laurent GRAS, Nicolas BOUTIN

Conception graphique, mise en page et impression : unité édition (Odette BAIX, Laetitia ELEAUME, Xavier DABADIE, Reprographie)

